



DECISION N° 004 /D/C. END/MAIRE/CAB/2025 DU 14 Mars 2025

Portant attribution des Lettres-Commandes de l'Appel d'Offres national ouvert (en procédure d'urgence)

N° 003 /AONO/COMMUNE D'ENDOM/MAIRE/CIPM/2025/DU 22 Janvier 2025

RELATIF AUX TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE LOGEMENTS D'ASTREINTE DU PERSONNEL ENSEIGNANT DE CERTAINES ECOLES PUBLIQUES DE LA COMMUNE D'ENDOM, DEPARTEMENT DU NYONG ET MFOUMOU, REGION DU CENTRE EN TROIS (03) LOTS

LE MAIRE

Vu la Constitution de la République du Cameroun ;
Vu La Loi N°2024/013 du 23 décembre 2024 portant Loi des Finances de la République du Cameroun, pour l'exercice 2025 ;
Vu la loi n°2019/024 du 24 décembre 2019/2004 portant Code Général des Collectivités Territoriales Décentralisés
Vu le Décret n°93/322 du 25 Novembre 1993 modifiant et complétant certaines dispositions du décret n°77/203 du 29 Juin 1977 déterminant les Communes et leur ressort territorial
Vu le Décret N°2018/366 du 20 Juin 2018, Portant Code des Marchés Publics
Vu le Décret N°2019/536 du 07 Octobre 2019 portant nomination des Préfets ;
Vu l'Arrêté n°000326/A/MINDEVEL/DCTD du 18 Mars 2020 constatant l'élection de Monsieur BEKOLO ESSAMA René Auguste comme Maire de la Commune d'Endom à l'issue du scrutin Municipal du 09 février 2020 ;
Vu la Circulaire N°013995/C/MINFI du 31 décembre 2024 du Ministre des Finances portant Instructions relatives à l'Exécution des Lois de Finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'Etat, et des autres Entités publiques, pour l'Exercice 2025 ;
Vu Dossier d'Appel d'Offres National N°003/AONO/COMMUNE D'ENDOM/MAIRE/CIPM/2025 du 22 janvier 2025 relatif aux *travaux de construction de logements d'astreinte du personnel enseignants de certaines Ecoles Publiques de la Commune d'Endom, Département du Nyong et Mfoumou, Région du Centre ; en trois (03) lots* ;
la lettre du Président de la Commission Interne de passation des Marchés auprès de la Commune d'Endom relative à la proposition d'attribution

DECIDE :

Article 1^{er}: Le soumissionnaire **AFPY SARL**, BP Yaoundé Tél. 670 881 233 / 699 831 294 est déclaré attributaire des Lettres-Commandes, objet de l'Appel d'Offres National ouvert N°003/AONO/COMMUNE D'ENDOM/MAIRE/CIPM/2025 du 22 janvier 2025 relatif aux *travaux de construction de logements d'astreinte du personnel enseignants de certaines Ecoles Publiques de la Commune d'Endom, Département du Nyong et Mfoumou, Région du Centre ; en trois (03) lots*.

Selon le détail ci-après :

Lots	Montant (FCFA TTC) Offres attributaires	Délais d'exécution
Lot 1 : Construction d'un logement d'astreinte du personnel enseignant de l' Ecole Publique de BETA	19.910.248 (dix-neuf millions neuf cent dix mille deux cent quarante-huit francs)	Trois (03) mois
Lot 2 : Construction d'un logement d'astreinte du personnel enseignant de l' Ecole Publique de NKOLMEWOUT	19.910.248 (dix-neuf millions neuf cent dix mille deux cent quarante-huit francs)	Trois (03) mois

Le délai d'exécution court, à compter de la date de notification de l'ordre de service de démarrage des travaux du lot.

Article 2 : Le Directeur Général de **AFPY SARL** est invité à se présenter à la Commune d'Endom (Cabinet du Maire), pour l'élaboration et la souscription des Lettres-Commandes correspondantes.

Article 3 : Le Directeur Général de **AFPY SARL** est tenu au respect de toutes les dispositions des Lettres-Commandes et de ses éventuels avenants./-

Ampliations :

- MINMAP
- ARMP
- MINEDUB
- PREFET N/M
- ATTRIBUTAIRES
- AFFICHAGE
- CHRONO/ARCHIVES



14 Mars 2025